



RÈGLEMENT

ORGANISATION DU

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL

2009

Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie - 38327 EYBENS cdx

☎ 06 83 30 73 37

<http://www.ffe.com>

e-mail : cde38@ffe.com

Challenge Départemental C.S.O. Concours CLUB / PONAM 2009

1. Préambule

Dans le cadre de la mise en place des Concours Club et du nouveau règlement de la FFE, le CDE Isère vous propose un « Challenge Départemental CSO » destiné à offrir aux clubs isérois un nouveau circuit attractif pour motiver les cavaliers à la compétition.

Pour 2009, ce « Challenge » se déroulera entre Novembre 2008 et Juin 2009 sur les concours club suivants :

11/11/2008	Etrier du Dauphiné	ECHIROLLES
07/12/2008	Club Hippique des Alpes	ST ISMIER
15/03/2009	Club Hippique du Manoir	JARRIE
19/04/2009	Centre Equestre les 4 Fers	NOTRE-DAME DE MÉSAGE
03/05/2009	Etrier du Dauphiné	ECHIROLLES
17/05/2009	Écuries de Crossey	ST ÉTIENNE DE CROSSEY
07/06/2009 FINALE	Centre Équestre du St Eynard	MONTBONNOT

Participation à la Finale de tous les cavaliers sélectionnés sur computer-list définie en cours d'année.
Lors de la Finale, un Challenge du meilleur club sera organisé.

2. Programme type proposé :

Épreuves CLUB		Épreuves PONAM
Club Élite GP	Club Poney 1 GP	D2 GP
Club 1 GP	Club Poney 2 GP	D3 GP
Club 2 GP	Club Poney 3 GP	D4 GP
Club 3 GP		C2 GP
Club 4 GP		C3 GP

Les épreuves Club Poney sont réservées aux poneys exclusivement de catégories B-C-D

3. Participation :

3-1 Equidés :

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux et poneys qualifiés (cf. règlement Concours Club 2009).

3-2 Cavaliers :

- Les cavaliers doivent être titulaire de leur licence fédérale en cours de validité et appartenir au département de l'Isère.
- Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux ou poneys, seul le meilleur classement dans l'épreuve la plus élevée lui rapportera des points.
- Un cavalier ne peut pas cumuler des points dans 2 catégories différentes, dès lors qu'il a 3 classements dans la catégorie supérieure, il ne peut redescendre en catégorie inférieure pour acquérir des points supplémentaires.

4 - Mode d'attribution des points :

Tous les cavaliers ayant terminé l'épreuve marquent des points (sauf abandon ou éliminé = 0 pt) selon le mode d'attribution suivant :

Le dernier du classement 1 point, l'avant dernier 2 points, le nombre de point augmente chaque fois de 1 point jusqu'au 1^{er} qui marque : n +1

Dans tous les cas, les cavaliers reçoivent les points correspondant au classement de l'épreuve, même en cas de présence de cavaliers non licenciés en Isère.

Les points marqués lors de la Finale seront doublés.

Le classement général, partiel et total, prendra en compte les 3 meilleurs résultats du circuit.

Le listing à jour sera affiché dans chaque Club Organisateur.

5 - Déroulement du Challenge :

- Le classement provisoire (computer list), sera affiché pour chaque Concours < Challenge > afin que les cavaliers puissent se situer. A l'issue du dernier Concours, un classement général aura lieu pour tous les cavaliers ayant participé à trois épreuves minimum Club / Ponam, en cas d'égalité de points le meilleur résultat lors de la dernière épreuve déterminera le classement final.
- Les épreuves du < Challenge > ne sont pas des Concours supplémentaires, mais des épreuves sélectionnées dans les Concours existants et validés par le CDE Isère.

RECOMMANDATIONS :

- Compte tenu de l'augmentation du nombre d'épreuves < Challenge > il serait souhaitable pour les Organisateurs de limiter le nombre d'engagés à 250 jusqu'en avril et 280 à 300 d'avril à juin, afin de ne pas renouveler les difficultés de l'an passé.
- Règlements des épreuves : prévoir un barème A à temps différé, ou Barème A en une manche, avec ou sans chronomètre, avec un barrage au chronomètre. A déterminer suivant le nombre d'engagés par épreuve.
- A éviter les tours au chronomètre qui usent autant les chevaux que les cavaliers et sont risqués d'accidents.
- Il serait souhaitable également d'avoir des cotes à minima pour la saison hivernale et ensuite progressives au printemps suivant l'évolution de nos jeunes cavaliers.

6 - Remise des Prix :

Les trois premiers cavaliers de chaque série seront récompensés par une plaque et un flot spécifique du Cde Isère, ainsi qu'une plaque pour tous les classés dans la limite du 1/4, un flot du Club Organisateur pour tous les classés. La remise des prix se tiendra en présence d'un membre du Comité, et les cavaliers en tenue de concours.

7 - Obligations du Club Organisateur :

- Inscrire dans son programme les 13 épreuves types < Challenge >
- Affichage du Classement précédent fourni par le Cde Isère
- Reversement de 1 € par engagement au Cde Isère dans la semaine qui suit le concours.
- Communication des résultats des épreuves < Challenge > dans la semaine qui suit le concours.
- Prévoir une communication auprès des médias (photos, articles journaux, etc.. à transmettre au Cde Isère)

- Informer le SIF dans l'avant programme (DUC) et dans la rubrique INFORMATIONS mentionner

OBLIGATOIREMENT les éléments suivants :

- **Challenge CDE ISÈRE 2009**
- **Officiels Fédéraux :**
 - **Président du Jury (Club ou N4)**
 - **Chef de Piste (Club ou N4)**
 - **Chef du Paddock**
- **Si possible les horaires prévisionnels**
- **Et tous renseignements utiles et pratiques pour les cavaliers**

8 - Obligations du Cde Isère :

- Il donnera au Club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage
- Il dotera les épreuves « Challenge » de plaques spécifiques dans la limite des classés (1/4) et un flot aux trois premiers.
- Le Cde Isère est en recherche de partenaires pour une dotation spéciale pour la Finale.

9 - Conclusion

Le CDE Isère se réserve le droit d'adapter ce règlement en cours d'année.

Le règlement officiel de la F.F.E. est appliqué pour toutes modalités d'ordre technique.

Une évaluation sera faite et recueillera tous les avis de ceux qui voudront bien contribuer à la pérennité du « Challenge départemental CSO Isère »